

Nos partenaires

ARS

Financeur de l'ensemble des missions de l'ADOPS.

CPAM

Rémunération des médecins régulateurs.

CHD VENDÉE

Gestion RH et mise à disposition des moyens.

SAMU 85

Régulation médicale d'urgence.

SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES

Montaigu - La Roche-sur-Yon -
Les Sables d'Olonnes - Challans -
Fontenay-le-Comte - Luçon.

UDASU 85

Ambulanciers de Vendée

LES 7 CPTS DE VENDÉE

Gestion de l'effectif des Soins Non Programmés en journée (SAS) avec :

- Les IDEL MOBILES
- Les CSNP
- Les créneaux volontaires dans les cabinets médicaux

24 heures/24 - 7 jours/7
Tous les jours de l'année

J'ai un problème
médical aigu et

- je suis en vacances en Vendée
- je n'ai pas de médecin traitant
- mon médecin traitant n'est pas disponible

Je ne me déplace
pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

Un médecin régulateur
évalue ma situation

En cas d'urgence vitale
seulement, j'appelle le 15
*114 pour les personnes sourdes
ou malentendantes

15*



Je reçois
des conseils
médicaux
par téléphone



Si nécessaire,
je suis orienté
vers le médecin
de garde le plus
proche



Je reçois la visite
d'un médecin
de garde



Je suis pris en
charge à l'hôpital



Vendée

A.D.O.P.S. 85

CHD VENDÉE LES OUDAIRIES
Bd stéphane Moreau
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Secrétariat ADOPS 85

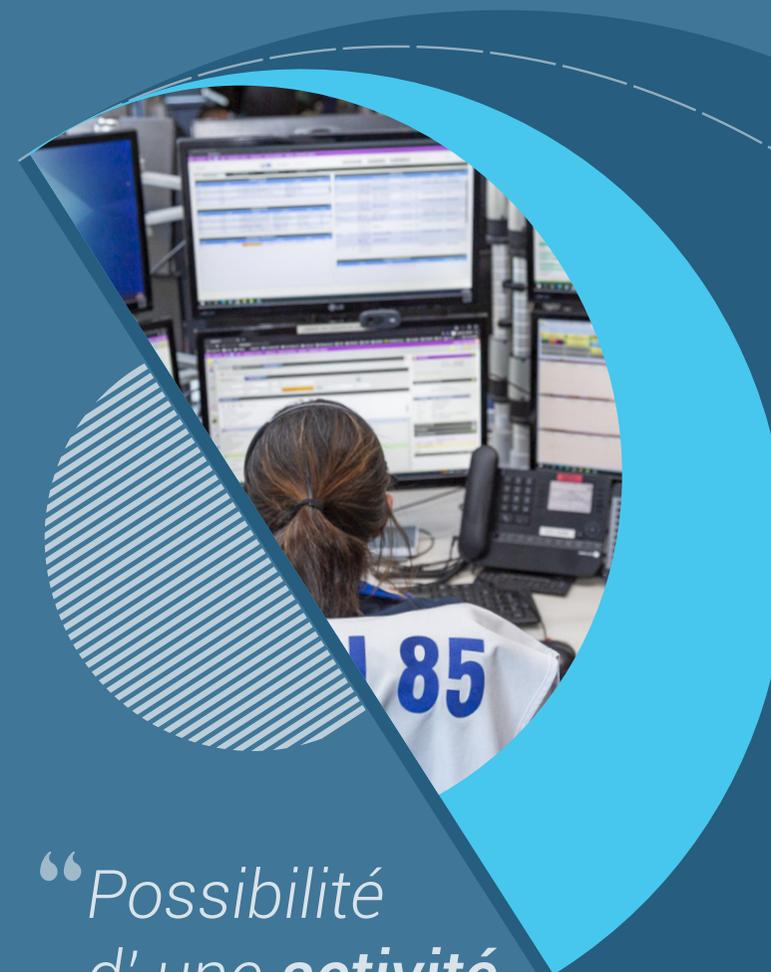
02 51 44 64 80 - adops@chd-vendee.fr

Coordinatrice ADOPS 85

06 40 99 55 50 - coordination@adops85.fr



Association Départementale
pour l'Organisation de la
Permanence des Soins
en Vendée



“Possibilité
d'une **activité
complémentaire**
à celle de
médecine générale”





Missions de l'ADOPS 85

L'ADOPS85 permet de répondre aux demandes de soins non programmés, 24/24 et 365/365, par des moyens structurés, adaptés et régulés :

→ **RÉGULATION MÉDICALE SAS** (journée)

→ **RÉGULATION MÉDICALE PDSA** (soir et WE)



→ **MÉDECINS DE GARDE**
(MMG- CAPS-Cabinets médicaux)



→ **MÉDECINS MOBILES**
visites à domicile tous les jours de 20 h-8 h



Comment devenir médecin généraliste régulateur et effecteur en Vendée ?

Venez découvrir le métier de régulateur pendant l'un de vos stages ou après l'internat, lors de séances de double écoute avec un médecin régulateur. Pour cela, renseignez-vous auprès de vos MSU ou directement à l'ADOPS85.

L'ADOPS85 reste votre interlocuteur pour vous répondre sur une activité disponible en Vendée en lien avec les besoins du territoire et vos attentes.

Association
Départementale
pour l'Organisation
de la Permanence
des Soins en
Vendée



Comment ça fonctionne ?

En poste de **RÉGULATEURS** :

- Se positionner sur les horaires proposés du planning de Régulation SAS et de Régulation PDSA avec des créneaux de 4 ou 5 h en jour, de 4-8 et 12h en Nuit, de 5 ou 6h le WE et jours fériés.

En poste de **EFFECTEURS** fixes ou mobiles :

- Se Positionner sur les gardes correspondant aux secteurs pour 20 h à 24 h ou 20 h à 8 h (contacter le secretariat pour connaître les secteurs).



L'histoire de l'association

JUIN 2002

La régulation de médecine libérale voit le jour.

8 JUILLET 2002

Création de l'association AMRV (Association des Médecins Régulateurs de Vendée) par les médecins vendéens ayant pour mission de répondre aux appels téléphoniques de patients pendant les horaires de permanences des soins.

12 JUILLET 2010

Evolution de l'association vers l'ADOPS 85 avec l'arrivée des représentants des médecins de Secteur et des médecins mobiles.

MARS 2020

L'ADOPS 85 met en place la régulation de jour pour répondre à la crise sanitaire Covid19.

JANVIER 2022

L'ADOPS85 prend en charge officiellement l'organisation de la régulation de jour.